



HAL
open science

Grade licence - Diplôme d'études en architecture

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'un grade licence. Grade licence - Diplôme d'études en architecture. 2015, École nationale supérieure d'architecture de Toulouse. hceres-02036131

HAL Id: hceres-02036131

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02036131v1>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations et diplômes

Rapport d'évaluation
Formation conduisant à un diplôme
conférant le grade de licence

Diplôme d'études en architecture

- École nationale supérieure d'architecture de Toulouse

Campagne d'évaluation 2014-2015 (Vague A)

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations et diplômes

Pour le HCERES,¹

Didier Houssin, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2014-2015

Présentation de l'établissement

L'école nationale supérieure d'architecture de Toulouse (ENSA-Toulouse) est un établissement d'enseignement supérieur relevant du ministère de la culture et de la communication sous statut d'établissement national public à caractère administratif. En s'appuyant sur des compétences reconnues en matière de développement durable et de patrimoine, elle propose de former des architectes aptes à répondre aux besoins de la société.

Seule école d'architecture du Sud Pyrénées, l'ENSA-Toulouse compte un département dédié à la recherche comprenant plusieurs formations habilitées au sein d'un même laboratoire « LRA » (Laboratoire de recherche en architecture) dont les composantes participent à des masters professionnels et de recherche. Le LRA est également habilité comme équipe d'accueil de doctorants de l'école doctorale TESC (Temps, Espace, Sociétés, Cultures). Il collabore régulièrement avec des universités et établissements d'enseignement supérieur en France et à l'étranger. Une formation du LRA est rattachée à une UMR/CNRS.

L'ENSA-Toulouse est depuis 2007 cofondatrice de ToulouseTech, émanation de la CREDIGE (conférence régionale des directeurs de grandes Ecoles). Elle est membre associé de la COMUE « Université Fédérale de Toulouse ».

Comme les autres écoles sous même statut, l'ENSA-Toulouse délivre le diplôme d'études en architecture (DEEA) conférant le grade de licence, le diplôme d'État d'architecte (DEA) conférant le grade de master et le diplôme d'habilitation de l'architecte diplômé d'État à exercer la maîtrise d'œuvre en son nom propre (HMONP) qui autorise l'inscription à l'Ordre des architectes et l'exercice de la profession réglementée d'architecte. Elle peut également délivrer le doctorat en architecture. Un double cursus architecte-ingénieur et ingénieur/architecte, en lien avec l'institut national des sciences appliquées (INSA) de Toulouse, permet d'obtenir à Bac+7 le DEA et le diplôme d'ingénieur.

Enfin, deux formations conduisant aux DPEA (diplôme propre aux écoles d'architecture) « Architecture et Développement Durable » et « Patrimoine et Développement Durable » sont dispensées en collaboration respectivement avec les universités de Louvain (Belgique) et d'Hanoï (Vietnam). Des cours préparatoires aux concours d'Urbaniste de l'Etat sont mis en place.

Périmètre de la formation

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) : Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Toulouse (ENSA-Toulouse) – 83, rue Aristide Maillol – BP 10629 – 31106 Toulouse cedex 1

Délocalisation(s) : /

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

Présentation du diplôme

A l'issue du DEEA, l'étudiant doit avoir acquis des connaissances de base en matière de compréhension et de conception architecturale. Pour cela, l'ENSA de Toulouse a structuré l'acquisition des connaissances autour de quatre thèmes : « Projet Architectural », « Histoire-Culture et Société », « Sciences et Techniques pour l'Architecture », « Techniques de Représentation ».

Au terme de six semestres de formation, l'étudiant est en capacité d'élaborer des projets simplifiés ou de participer à l'élaboration de projets plus complexes, mais aussi de conduire une analyse urbaine ou encore de préparer un concours de cadre de niveau B de l'administration territoriale pour un poste de technicien de service culturel.

L'obtention du DEEA permet prioritairement à l'étudiant la poursuite d'études pour l'obtention du DEA. Il permet aussi d'envisager une réorientation de parcours d'enseignement supérieur.

Synthèse de l'évaluation

Appréciation globale :

- Objectifs de la formation et modalités pédagogiques

La formation vise l'acquisition du « savoir et du savoir-faire » nécessaires pour appréhender le projet architectural de l'initiation à la conception. Elle est donc développée autour et par le projet. Par cela, elle donne l'accès à une culture architecturale de base tout en préparant les étudiants à leurs futures responsabilités d'architectes-citoyens.

Décomposée en six semestres et structurée pour chacun d'eux autour de quatre thématiques que sont le « Projet Architectural », « Histoire-Culture et Société », « Sciences et Techniques pour l'Architecture » et enfin les « Techniques de Représentation », la formation est un dispositif itératif autour de problématiques architecturales de complexité croissante. Elle alterne des ateliers et des travaux dirigés adossés à des cours magistraux mutualisés. L'ensemble est complété par des enseignements facultatifs de mathématiques, d'infographie et de préparation au double cursus architecte/ingénieur - ingénieur/architecte. Ce dispositif permet également l'acquisition de compétences additionnelles en langues et en infographie. Par ailleurs, deux stages, l'un « ouvrier » et l'autre dit de « premières pratiques », sont mis en place en vue de l'acquisition des premières compétences préprofessionnelles. Ils peuvent être complétés durant la 3ème année par un stage complémentaire intitulé « Diversification du métier ». Aucun lien ne semble exister ou requis entre le contenu de ces stages et les domaines identitaires de l'école : développement durable et patrimoine.

Globalement, la formation est en adéquation avec le référentiel des compétences. Elle devrait toutefois davantage affirmer son orientation en valorisant les compétences en matière de développement durable et de patrimoine qui constituent, selon le Livret de l'Etudiant, l'identité de l'Ecole.

Concernant la formation continue ou par alternance, l'école ne mentionne aucune disposition particulière alors que 20 % des primo-étudiants ont bénéficié du dispositif de VES (validation des études supérieures) ou de VAP (validation des acquis professionnels).

Les primo-étudiants sont pour 73 % en admission post-bac (58 % issus de filières scientifiques), 20 % en admission sur validation des acquis et pour 7 % des étudiants étrangers (hors UE et EEE). L'admission se fait en deux temps : 450 candidats sur 2200 sont invités à des jurys d'entretien qui au final permettent de retenir près de 130 candidatures.

Concernant le recrutement par VES/VAP, les données communiquées nécessitent d'être explicitées. Ainsi, sur 31 étudiants dénombrés en 1er cycle, il semble que 24 soient accueillis en 1ère année (les 20 % de primo étudiants) et que 7 le seraient en 2ème et/ou 3ème année. Enfin, peu d'informations sont disponibles sur les taux d'abandons au terme du 1er cycle.

- Dispositifs d'aide à la réussite

Au sein de ce cycle de formation, l'école identifie principalement six dispositifs d'aide à la réussite qui sont : une journée dite de pré-rentree en présence des enseignants, une large diffusion de l'information via TAIGA et Moodle, un accompagnement global de l'étudiant sur la base du bilan établi par le conseil de semestre, un tutorat enseignant pour le rapport d'étude de 3e année et dans le cadre des stages, un monitorat pour les ateliers de projet et enfin, un atelier « apprendre à apprendre ». Il faut saluer la diversité des dispositifs mis en place. Toutefois, dans les cas d'échec ou d'abandon en cours de cycle, l'école ne semble pas proposer de procédures de réorientation vers d'autres formations diplômantes de niveau équivalent.

Par ailleurs, et à l'exception du double-cursus architecte/ingénieur - ingénieur/architecte, il n'apparaît pas de réelles passerelles avec d'autres structures bien que le dossier fasse état de nombreux partenariats.

En matière d'ouverture internationale, la formation totalise une quarantaine de conventions et consolide sa politique d'ouverture internationale par une collaboration avec la COMUE Université Fédérale de Toulouse (UFT). Néanmoins, au stade du 1er cycle, l'ouverture internationale et la mobilité se limitent à des voyages d'études qui s'inscrivent dans le cadre de la pédagogie des enseignants. C'est pour cela que l'ENSA explore la faisabilité d'une mobilité vers l'étranger dès la 2ème année du cycle de formation.

- Insertion professionnelle et poursuite d'études

En 2013/2014, les primo-étudiants en admission post-Bac (69 % des candidats et 58 % des admis) étaient issus de filières scientifiques bien qu'aucun bac particulier ne soit requis pour faire acte de candidature. Une majorité des admissions sur validation des acquis étaient issue de la filière BTS design d'espaces.

L'attractivité de la formation est avérée. En 2013/2014, 38 % des primo-entrants étaient originaires de l'académie de Toulouse, 11,5 % de celle de Bordeaux et pour 12 % de celle de Montpellier. Les autres académies représentaient 35,5 % de l'origine de l'effectif sachant que les 3 % restant provenaient des lycées français de l'étranger.

Concernant les primo entrants par VAP/VES, aucune indication n'est disponible quant à leur origine sachant que, de manière générale, les données communiquées nécessiteraient d'être explicitées en nature et pourcentage.

Selon le dossier, on note que le nombre de primo entrants en 2013/2014, soit 137 étudiants, est similaire à celui des quatre années précédentes qui était de 123, 129, 119 et 137. Sur la période 2011/2013, le nombre d'inscrits pédagogiques en 3ème année diffère selon les tableaux communiqués (tableau 1 : 153, 134 et 133 ou bien tableau 2 : 172, 134 et 145). Concernant le taux de réussite au diplôme, sur cette même période, les éléments communiqués sont imprécis. L'ENSA indique que son taux de réussite moyen en licence serait de 78 % (période de 2010 à 2014). Si l'on se réfère aux données figurant dans le tableau 2, le taux de réussite au diplôme est alors de 75 %, mais surtout il est en baisse sur les trois dernières années (respectivement 73, 67 et 71 %), ce qui devrait être analysé de manière approfondie. Par ailleurs, par rapport aux éléments communiqués lors de la précédente campagne d'évaluation de l'AERES (années 2009-2010 et 2010-2011), on constate des écarts très importants s'agissant du nombre d'inscrits en 3ème année (ancien tableau : 152 et 142, tableau actuel : 99 et 130). Devant le manque de fiabilité des données, il est difficile de se prononcer sur l'évolution des flux et sur le taux de réussite au diplôme. Il est indispensable que l'ENSA se dote d'outils performants sur le suivi des effectifs.

Enfin, entre 80 et 86 % des diplômés poursuivent en cursus DEA (période 2011/2014). Peu d'indications sont communiquées sur les 14 à 20 % d'étudiants restants constituant selon les termes mêmes de l'Ecole une « *perte sèche* ». Des demandes de transferts vers d'autres écoles ou le souhait d'une année de césure entre deux cycles sont évoqués sans que jamais ne soient envisagées d'éventuelles insertions dans la vie professionnelle. Il est donc urgent que l'école dispose d'une véritable enquête sur le devenir des diplômés traitant de la situation des 14 à 20 % de titulaires du DEEA non inscrits en DEA afin que, le cas échéant, les objectifs et la structure de la formation prennent en compte ces données.

- Pilotage de la formation

L'équipe pédagogique est composée de 143 enseignants à temps plein ou partiel dont 115 sont des praticiens (architectes, urbanistes, salariés, ingénieurs, etc.) et 28 sont considérés comme académiques. Les autres données communiquées dans le cadre de l'auto-évaluation sont peu exploitables, notamment en ce qui concerne le nombre d'heures d'enseignements par année. Néanmoins, au regard de la qualité des parcours des enseignants, l'école semble disposer de compétences en adéquation avec le programme de ce cycle d'études.

Au plan administratif, les moyens affectés à la gestion de la formation paraissent faibles. Un déficit en matière de personnels administratifs est plusieurs fois évoqué dans le dossier. Cependant, le rapport de l'inspection générale des affaires culturelles (IGAC) de juillet 2014 note que l'Ecole n'est pas moins dotée administrativement que d'autres, mais qu'il existe probablement des dysfonctionnements.

Le suivi permanent de la formation relève de la CPR (commission de la pédagogie et de la recherche) en relation avec le CS (conseil scientifique). Ce suivi s'appuie sur des groupes de travail élargis et sur les propositions du CVE (conseil de la vie étudiante). Le dispositif est complété par les conseils de début de semestre et les jurys d'UE. Ces derniers, composés des enseignants responsables, valident ou non les UE, sachant que le contrôle des connaissances se déroule sous deux formes alternatives ou cumulatives, c'est-à-dire par un examen final et/ou un contrôle continu des connaissances. On note que l'accès à une session de rattrapage est subordonné au passage de la 1ère session d'examen. Par ailleurs, des jurys de fin de semestre établissent le bilan de chaque semestre en terme d'organisation, de rythme pédagogique, etc. Enfin, un jury dont les membres sont nommés par le CA (conseil d'administration) délivre ou pas le DEEA. Au regard de ces différentes modalités de validation de la formation, l'ENSA dispose donc d'un suivi de la scolarité des étudiants adapté et performant. Ce constat nécessiterait d'être objectivé par une mise en parallèle avec les résultats d'une évaluation des enseignements par les étudiants, évaluation qui ne figure pas dans le dossier présenté.

Une démarche de mise en œuvre de l'auto-évaluation globale de l'établissement et ses conséquences pour l'amélioration de la formation a été entreprise récemment. Son appropriation, sous pilotage de la CPR et de la direction de l'établissement, se solde pour l'instant par une absence totale de données.

Les recommandations formulées par le HCERES lors de la dernière campagne d'évaluation ont été prises en compte. Il demeure à mettre en place un observatoire du devenir des diplômés.

En conclusion, le dossier d'évaluation de la formation présente quelques incomplétudes ou données inexploitablement évoquées précédemment. Toutefois, certaines données ne manquent pas d'interroger : des écarts s'agissant des effectifs ; 14 à 20 % de "perte sèche" dans le devenir des étudiants diplômés, absence d'évaluation des enseignements par les étudiants et les diplômés.

Par ailleurs, les annexes à ce dossier et notamment la fiche RNCP dans son listing des activités visées par le diplôme dénote d'une certaine méconnaissance de la réalité des structures de production et de gestion des projets au sein des agences d'architecture, bureaux d'études ou entreprises. Elle entretient notamment une confusion entre les activités de l'architecte, voire d'un chef de projet, et celles que peut réellement assumer un diplômé titulaire du DEEA. Enfin, soulignons que ce document décrit un cycle de formation continue sur 4 semestres (900 heures sur 12 à 16 UE) dont il n'est nullement fait état dans la structure du programme pédagogique.

Points forts :

- Très bon ancrage régional.
- Pertinence de la formation autour et par le projet.
- Qualité de l'équipe enseignante.
- Suivi permanent de l'acquisition des connaissances.
- Intérêt du double-cursus architecte-ingénieur et ingénieur/architecte.

Points faibles :

- Manque d'adéquation des thématiques d'enseignement avec l'identité de l'école.
- Absence d'évaluation des enseignements par les étudiants.
- Absence de données sur les étudiants abandonnant en cours de cycle ou ne poursuivant pas en 2ème cycle.
- Peu d'informations sur les passerelles avec des structures autres que l'INSA.
- Peu de mobilité sur l'étranger (faisabilité en cours).

Recommandations pour l'établissement :

La formation présente de réels atouts. Elle doit maintenant se donner les moyens de poursuivre avec engagement l'auto-évaluation de l'offre de formation. Cela devrait permettre d'analyser précisément les points faibles constatés et d'y remédier. La mise en place d'un dispositif d'évaluation des enseignements par les étudiants et des diplômés est prioritaire. Une réflexion sur les situations d'échec ou d'abandon en cours ou au terme du 1er cycle est à mener. Dans ce cadre, l'élaboration d'un dispositif de réorientation est vivement souhaitable.

Par ailleurs, l'examen et l'analyse du devenir des diplômés devraient être améliorés, cela passe vraisemblablement par la mise en place d'un observatoire dédié à cette mission. De même, il conviendrait de rendre lisible les dispositifs liés à la formation continue.

Observations de l'établissement



Toulouse le 21 septembre 2015

Réponse de la direction de l'ENSA Toulouse au rapport d'évaluation Diplôme d'études en architecture conférant le grade de LICENCE

Le rapport d'évaluation transmis à la direction de l'ENSA Toulouse fin juillet 2015 définit bien les objectifs de la formation et les modalités pédagogiques dispensées dans l'établissement. L'appréciation des points forts conforte réellement l'établissement dans l'expression de ses objectifs stratégiques et ses propositions d'évolution.

L'appréciation des points faibles, et quelques observations dans le corps du texte appellent cependant de notre part les précisions suivantes :

Présentation de l'établissement

Le Laboratoire de Recherche Architecturale est en effet habilité comme équipe d'accueil de l'école doctorale TESC (Temps, Espace, Société, Cultures).

Cependant, le LRA héberge également des doctorants de l'École Doctorale MEGEP (Mécanique, Energétique, Génie Civil et Procédés) depuis 2007, et sera officiellement laboratoire d'accueil à partir du 1^{er} janvier 2016, avec participation du directeur au conseil de l'ED.

Présentation du diplôme

Les compétences acquises par les diplômés DEEA sont bien décrites. Cependant, la description des débouchés paraît très réductrice.

En effet, ces diplômés peuvent trouver directement un emploi en agence, sur la base de la grille de convention collective, mais également être admis par validation des études dans des formations techniques de gestion de chantier, soit en master de certaines formations universitaires. L'outil en cours d'édition de cartographie des formations permettra un meilleur affichage de ces passerelles.

Ils peuvent également accéder aux concours de catégorie A de la fonction publique.

Synthèse de l'évaluation

Appréciation globale

Objectifs de la formation et modalités pédagogiques

Les stages obligatoires « ouvrier » et « première pratique » doivent être complétés par un stage « diversification du métier », ce n'est pas une option mais une obligation. Cela permet en effet aux étudiants de prendre conscience des autres modes d'exercice possibles du métier d'architecte.

Il a été estimé qu'il n'y a pas lieu d'afficher l'identité de l'école dans un exercice où les étudiants doivent s'adapter à tout milieu de stage. Toutes les structures d'accueil ne sont pas spécialisées en

développement durable, ni en patrimoine. L'enseignement pratique qui est attendu n'est pas de nature théorique et thématique, mais pratique et opérationnelle.

La suggestion est cependant intéressante pour qualifier positivement nos étudiants en affichant avec plus de visibilité la nature des ateliers suivis. Nous tirerons bénéfice de cette observation.

Le non affichage de la spécificité historique de l'ENSA Toulouse au stade Licence s'explique par le fait que cette identité n'est plus aujourd'hui un véritable facteur différenciant entre les ENSAs, le travail de pionnier a fait son œuvre et les sujets sont appropriés et généralisés. Nous avons recherché à afficher plutôt l'ADN, qui est l'ancrage fort de la formation dans la recherche, au regard du nombre d'enseignants impliqués, du nombre de docteurs et de HDR, exceptionnel dans le paysage des ENSAs. Bien évidemment, les thématiques de recherche des enseignants irriguent leurs enseignements (cours théoriques et ateliers de projet), comme en témoigne le tableau suivant :

Semestre et code UE	Intitulé UE	enseignement :
S1-S14	Initiation aux sciences pour l'architecture	Architecture et développement durable.
S2-S24	Initiation aux sciences pour l'architecture 2	Ambiances et environnement.
S3-S34	Sciences et techniques pour l'architecture 3	Architecture et développement durable 2.
S4-S44	Sciences et techniques pour l'architecture : Implication 1	Ambiances et environnement.
S5-S54	Sciences et techniques pour l'architecture : Implication 2	Ambiances et environnements urbains.
S6-S63	Théories et doctrines de la ville	Droit de l'urbanisme et de l'environnement
S6-S64	Sciences et techniques pour l'architecture : Implication	Evaluation environnementale.

Nous estimons que l'affichage de la spécificité de l'École se justifie plutôt en Master, au stade où se développe une véritable expertise.

Il n'y a pas d'enseignement avec la coloration « patrimoine » revendiqué en Licence. C'est un choix de l'École depuis le dernier programme.

Cependant nous apprécions que l'expertise des enseignants soit soulignée, et la communication sur ce point sera améliorée par une présentation scientifique des enseignants.

Insertion professionnelle et poursuite d'études

Les primo-entrants en Licence se répartissent de la façon suivante :

- VAP-VES environ 40 inscrits dont 10 en L1
- Etrangers : environ 12 inscrits dont 9 en L1
- Redoublants L1 : 4 à 5
- Etudiants inscrits via APB : 95 à 100 en L1, soit environ 75%

Le flux Licence vers Master : En Licence 3,

- environ 15 étudiants partent en transfert chaque année
- 4 à 5 étudiants sont exclus pour trois ans et reviennent majoritairement terminer leur cursus à l'ENSA Toulouse, après obtention d'équivalences délivrées par la commission VAP-VES
- La réglementation autorisant l'obtention de la licence en quatre ans, 10 à 15 étudiants (leur nombre est en augmentation constante) recherchent une année de « césure » avant l'entrée

en master. Ils redoublent de façon volontaire, en ne validant pas une UE, leur L3 pour faire des stages pratiques et acquérir une expérience avant le master.

Les véritables abandons sont très peu nombreux (3 à 5) et se situent en 1^{ère} année. Il s'agit de retours dans le pays d'origine ou de démission pour une réorientation à l'université. Un à deux transferts ont lieu en L2 et L3, souvent liés à des problèmes personnels et familiaux.

En cas de réorientation en cours de cycle, les étudiants sont signalés par les enseignants et sont reçus par la direction des études pour faire le point sur leur situation et bénéficier d'un accompagnement.

La difficulté à comptabiliser les effectifs par années en L1-L2-L3 vient du fait que depuis trois ans, le système des inscriptions administratives a changé. Un étudiant qui n'a pas obtenu toutes ses UE de L1 reste inscrit administrativement en L1 tout en suivant les cours de L2. La répartition des effectifs est donc plus lisible à partir des inscriptions pédagogiques. Mais le système de gestion centralisé Taïga ne permet pas actuellement de faire ce distinguo.

Pilotage de la formation

Depuis la remise du dossier d'auto-évaluation, l'appropriation du dispositif s'est poursuivie à partir d'une démarche de diagnostic partagé et de propositions collectives d'amélioration. Un premier séminaire pédagogique, tenu à l'Abbaye de Sorèze a produit le matériau nécessaire à la élaboration du dossier d'accréditation.

Un second séminaire administratif, sur le même format, tenu à la DRAC début septembre, a posé les bases d'un projet d'établissement, à construire sur les mois à venir.

Le projet soumis à l'accréditation identifie clairement la question de l'insertion professionnelle depuis la L1 jusqu'au M2. Ce fil conducteur agrègera les questions de suivi « origine-destination » des étudiants, la dispositif de stage, les formations méthodologiques, de droit et d'économie, le lien avec la profession.

Points faibles

- Manque d'adéquation des thématiques d'enseignement avec l'identité de l'école

Un travail est en cours sur l'actualisation de l'image et de l'identité de l'école, qui évolue avec les nouveaux besoins de la profession, la précision des objectifs stratégiques au regard de l'environnement universitaire et économique, ainsi que qu'avec le renouvellement du corps enseignant. Le projet pédagogique en cours d'élaboration, sur la base du dossier d'accréditation, tient compte de ces évolutions.

Une étude spécifique est également en cours relative à la communication et à la définition de l'image de l'École.

- Absence d'évaluation des enseignements par les étudiants

L'évaluation des enseignements est obligatoire, mais laissée à l'initiative des enseignants, et les

résultats, à usage interne à l'enseignement, ne sont pas communiqués à l'administration.

L'évaluation de la formation devra désormais inclure un chapitre relatif à la qualité de l'évaluation des enseignements. Cette question a été saisie par la commission à l'évaluation, dont le champ de compétence est élargi à l'évaluation globale.

- _Absence de données sur les étudiants abandonnant en cours de cycle ou ne poursuivant pas en 2ème cycle
- _Peu d'information sur les passerelles avec des structures autres que l'INSA

Le choix des études d'architecture est généralement un choix fortement motivé, et vérifié par le processus de recrutement qui inclut un entretien individuel de motivation. C'est pourquoi le pourcentage d'étudiants abandonnant est très réduit.

Comme il a été mentionné précédemment, cette question a fait l'objet d'une réflexion spécifique dans le cadre du séminaire pédagogique de Sorèze et une proposition de traitement de la question sur la totalité des deux cycles d'étude a été intégrée au dossier d'accréditation.

Concernant les liens avec d'autres établissements d'enseignement supérieur, la mission en charge des partenariats en a identifiés un certain nombre, existant sur la base du volontariat et d'initiatives d'enseignants et chercheurs. La lisibilité globale reste en effet à renforcer collectivement, au profit de l'identité de l'École.

- _Peu de mobilité à l'étranger

Nos partenaires internationaux limitent généralement les échanges d'étudiants au niveau master. Quelques uns l'autorisent. La commission des Relations Internationales examinera précisément les enseignements dispensés et renforcera les conventions pour garantir le niveau de formation des étudiants de licence.

Monique REYRE
Directrice ENSA Toulouse

